

EPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

ETABLISSEMENT PUBLIC DE TELEVISION



Cahier des prescriptions techniques

**« Travaux de réhabilitation acoustique du studio
information »**

Station Régionale d'Oran

I. OBJET

Le présent cahier des prescriptions spéciales a pour objet :

« Travaux de réhabilitation acoustique du studio information à la Station Régionale d'Oran ».

Le projet s'inscrit dans le cadre de la mise à niveau et de l'optimisation des conditions de travail des employés de l'EPTV.

Ce projet permettra à la Station Régionale d'Oran de disposer d'un studio rénové, répondant aux exigences et aux normes actuelles.

II. SITUATION DU SITE

Le site en question se situe dans la wilaya d'Oran, précisément au siège de la Station Régionale d'Oran.



La visite du site :

La visite du site est strictement obligatoire. Le soumissionnaire est tenu de se rendre sur les lieux au moins une fois afin de recueillir toutes les informations nécessaires, de prendre connaissance des contraintes locales et d'appréhender les conditions réelles d'exécution pour la préparation de son offre.

Cette visite est à la charge du soumissionnaire, et sera sanctionnée par un PV de visite.

III. DESCRIPTION DES BESOINS

Il s'agit de réhabiliter le traitement acoustique existant du studio information. Les travaux comprennent deux volets :

- a) **L'optimisation de l'isolation phonique existante** face aux nuisances aériennes et solidiennes.
- b) **Le traitement acoustique intérieur** pour l'obtention d'un temps de réverbération idéal.

IV. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés au niveau de la Station Régionale d'Oran – 2 -ème étage.

Le studio se situe au milieu de l'étage, à l'écart des façades extérieures. Bien qu'il ait été construit avec des doubles parois, seules deux d'entre elles bénéficient actuellement d'un traitement acoustique sommaire.

Le bruit provenant du couloir adjacent est perceptible à l'intérieur du studio, probablement en raison d'un défaut d'étanchéité des portes.

Par ailleurs, la qualité sonore à l'intérieur du studio manque d'homogénéité, ce qui est vraisemblablement dû à des modes de résonance et à une mauvaise absorption des fréquences.

Travaux relatifs au STUDIO :

- **Traitement acoustique des parois existantes** : renforcement et isolation phonique des structures verticales.
- **Traitement acoustique des portes existantes** : remise à niveau acoustique ou remplacement complet le cas échéant (dûment justifié), incluant le traitement spécifique des seuils (en tenant compte de la présence du faux plancher sous la porte).
- **Traitement des jonctions et des ponts phoniques** : mise en œuvre de bandes résilientes et de joints d'étanchéité acoustique sur l'ensemble des points de contact.
- **Mise en œuvre de correcteurs acoustiques** : matériaux absorbants, panneaux acoustiques, etc.)
- **Travaux divers et finitions** : Exécution de l'ensemble des travaux complémentaires nécessaires à la parfaite exécution des prestations conformément aux exigences du présent CPT.

Remarques :

- Pour des raisons purement techniques, la hauteur sous plafond existante du studio doit être impérativement préservée, par conséquent, aucune surélévation du sol n'est tolérée et aucune baisse du plafond n'est autorisée.
- L'ensemble des travaux susmentionnés est donné **à titre purement indicatif**, il appartiendra au soumissionnaire de définir la solution globale justifiée, le choix des matériaux ainsi que la méthodologie de mise en œuvre pour mener à bien cette réhabilitation acoustique.
- Le soumissionnaire est tenu de présenter un délai d'exécution global, accompagné d'un planning de réalisation cohérent permettant de garantir un rendu final optimal.

Données techniques du Studio :

- Accès : L'accès au studio s'effectue par deux portes.
- Configuration : Espace en forme rectangulaire, dont seules deux parois comportent actuellement un revêtement acoustique.
- Surface du sol : 91 m².
- Périmètre : 40 m.
- Hauteur sous faux plafond : 3.72 m.

NB :

Les dimensions et métrés ci-dessus sont fournis **à titre purement indicatif**. Le soumissionnaire est impérativement tenu de réaliser ses propres relevés et métrés lors

de la visite du site, laquelle est obligatoire. Ces relevés précis lui permettront de concevoir et de proposer la solution technique la plus optimale.

V. SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES PRODUITS

Les matériaux et produits proposés par le soumissionnaire devront répondre aux exigences de conformité suivantes :

- **Conformité** : Certifications ACERMI, AFNOR et EUROFINS en cours de validité.
- **Réaction au feu** : Matériaux classés **A1** (incombustibles).
- **Santé / Environnement** : Classe d'émission **A+** (très faibles émissions de COV).
- **Performance phonique** : Indice d'affaiblissement acoustique supérieur à **50 dB**.

Le soumissionnaire est tenu de joindre à son offre les fiches techniques détaillées de l'ensemble des produits proposés.

